



Mairie de Jouy

Monsieur Christian PAUL-LOUBIERE
4 Place de l'Eglise
28300 JOUY

LE PRESIDENT

N/REF. : ET/MR/CP

Objet : Avis sur 2^{ème} projet
arrêté du PLU

Chartres, le 3 décembre 2020

Dossier suivi par Martine RIOU

Monsieur le Maire,

La Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir a bien reçu, pour avis, votre second projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et vous en remercie.

Après nouvelle étude de votre dossier, nous relevons que vous avez pu tenir compte de notre remarque principale concernant la présence et le maintien d'une activité de maraîchage « bio », c'est pourquoi la Chambre d'agriculture émet un **avis favorable** à ce nouveau projet.

Nous attirons néanmoins votre attention sur le règlement de la zone Naturelle qui semble ne pas avoir été modifié pour tenir compte de l'élevage d'équidés.

Nous vous rappelons que nous souhaitons recevoir un dossier approuvé (version CD/clé USB et un dossier « papier » pour tout au moins les plans de zonage échelle A0) en fin de procédure.

Vous souhaitant bonne réception de notre avis, je vous prie de croire, Monsieur Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.



Siège Social
10 rue Dieudonné Costes
CS 10399
28008 CHARTRES Cedex
Tél : 02 37 24 45 45
Fax : 02 37 24 45 90
accueil@eure-et-loir.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement Public
Loi du 31/01/1924
SIRET 182 800 037 00018
APE 9411Z

www.eure-et-loir.chambagri.fr


Eric THIROUIN
Le Président
